

Commune de Myon  
1 rue Georges Colomb 25440

## Réunion du Conseil Municipal du lundi 23 février 2015

**Etaient présents** : Tous les conseillers, sauf monsieur Patrick Dequaire, absent et monsieur Gérard Thibout, absent excusé.

**Secrétaire de séance** : monsieur Philippe Bertin-Mourot.

### **1/ Fuites sur le réseau d'eau**

Suite à une baisse importante du niveau d'eau dans le réservoir, il a été fait appel à une société spécialisée dans les détections de fuites.

Il en résulte que 3 fuites ont été détectées qui laissent s'écouler environ 135 m<sup>3</sup> d'eau par jour.

Monsieur le Maire propose de faire appel à l'entreprise TP Clerc Véronique pour effectuer les réparations.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents.

**Les travaux seront effectués du 5 au 6 mars et du 9 au 13 mars. Pendant cette intervention, l'eau sera coupée. (Merci de prendre vos dispositions). Dès lors que l'intervention sera effectuée un message sera affiché en Mairie et à l'épicerie Barbier.**

### **2/ Adhésion au CAUE**

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion au CAUE qui propose des conseils gratuits en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

8 voix pour, 1 abstention. Montant de l'adhésion 60 euros.

### **3/ Subvention à l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)**

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide financière de 30 euros. 9 voix pour.

### **4/ Subvention France Alzheimer**

Pour la première année, le Conseil Municipal décide de verser 31 euros à cette association. 9 voix pour.

### **5/ Renouvellement contrat Enfance Jeunesse**

Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune. Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement entre la CAF et les communes ou syndicat en charge de l'accueil d'enfant ou jeunes enfants jusqu'à 17 ans. (Relai assistance maternelle, micro-crèche, accueil de loisir périscolaire et/ou extra-scolaire).

Le contrat arrivant à échéance, monsieur le Maire sollicite les conseillers pour le renouveler pour une durée de 4 ans.

Accord à l'unanimité des présents.

#### 6/ Approbation contrat APAVE

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour missionner l'Apave concernant les travaux liés à la nouvelle cantine scolaire. Cette agence aura l'exécution d'une mission de contrôle technique de construction. Le coût de la prestation s'élève à 2450 euros HT.

Accord à l'unanimité des présents.

#### 7/ Travaux à effectuer chez madame Gillet

Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2014, il avait été décidé de faire poser un meuble avec évier par une entreprise dans le logement communal qu'occupe madame Gillet.

L'entreprise retenue MT2M, suite à un différend avec le locataire, ne souhaite plus effectuer les travaux. A la demande du fils de madame Gillet, le Conseil Municipal décide que les travaux seront réalisés par ce dernier et que l'achat des fournitures sera remboursé sur présentation des factures à hauteur de 570 euros.

#### 8/ Prêts Crédit Agricole

Un contact a été pris avec le Crédit Agricole pour une éventuelle négociation sur les taux d'intérêt des emprunts en cours.

Sur trois prêts qui semblaient pouvoir se négocier, 1 seul fait l'objet d'une négociation qui apporterait un gain de 3410 euros à terme sur les remboursements des intérêts.

Le Conseil Municipal décide de prendre à nouveau contact avec le Crédit Agricole pour discuter de cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.



Le Maire  
Jean Laporte